



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16143-F

Distr. LIMITEE

IPCT.14
6 février 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion régionale sur l'industrie du cuir
et des articles en cuir en Afrique

Alexandrie (Egypte), 12-15 janvier 1987

RAPPORT*

449

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	3
<u>Chapitre</u>	
I. HISTORIQUE DE LA REUNION REGIONALE	3
II. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION	3
A. Développement de l'industrie des cuirs et peaux	4
B. Formation	4
C. Mesures visant à accroître l'utilisation des capacités existantes dans les secteurs du tannage et de la chaussure	5
D. Fabrication d'éléments de chaussures	5
E. Coopération régionale et interrégionale	6
F. Mesures visant à promouvoir le commerce international et régional du cuir et des articles en cuir	6
G. Aspects financiers du développement du secteur du cuir et des articles en cuir	7
H. Suivi	7
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	7
A. Ouverture de la réunion	7
B. Election du Bureau	7
C. Adoption de l'ordre du jour	7
D. Documentation	8
IV. EVALUATION DE LA SITUATION GLOBALE DE CE SECTEUR EN AFRIQUE	8
A. Secteur des matières premières	8
B. Secteur du tannage	9
C. Produits chimiques pour le traitement du cuir	9
RAPPORTS-SITUATION PRESENTES PAR LES PARTICIPANTS AFRICAINS	9
V. EXAMEN DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRES	10
<u>Annexes</u>	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	13
II. LISTE DES DOCUMENTS	18

Introduction

La Réunion régionale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique s'est tenue à Alexandrie (Egypte) du 12 au 15 janvier 1987. Ont assisté à la Réunion 50 participants de 25 pays et de 5 organisations internationales. Les pays africains étaient représentés par 31 participants de 20 pays. (Voir annexe I.)

I. HISTORIQUE DE LA REUNION REGIONALE

La Réunion régionale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique a été convoquée pour donner suite à la troisième Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir qui s'est tenue à Innsbruck (Autriche) du 16 au 19 avril 1984. La troisième Consultation avait en effet formulé la recommandation suivante : "Compte tenu des objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que de la situation de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans cette région, le Conseil du développement industriel devrait envisager d'organiser une consultation régionale africaine, précédée de la réunion d'un groupe d'experts chargé de déterminer les domaines se prêtant à une coopération internationale". (ID/318).

La Réunion régionale avait été précédée par la huitième session du groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, tenue à Vienne du 20 au 22 novembre 1985. Ce groupe, qui avait examiné le programme de développement intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans plusieurs pays d'Afrique et reconnu les domaines se prêtant à une collaboration internationale, avait vivement recommandé d'organiser la Réunion régionale.

La Réunion régionale avait pour objectifs d'évaluer les possibilités ouvertes à l'industrie du cuir et des articles en cuir dans certains pays africains en développement, de tracer les grandes lignes d'une stratégie susceptible d'accélérer le développement de ce secteur dans chacun de ces pays, et d'examiner les moyens d'intensifier la coopération régionale et sous-régionale.

II. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION

Pour assainir et améliorer la situation dans le secteur des peaux, cuir, chaussures et articles en cuir en Afrique, la Réunion a recommandé le plan d'action suivant pour l'application duquel il fallait tenir compte des différents stades de développement et situations particulières des pays intéressés.

Les participants à la Réunion ont estimé qu'il fallait avant tout faire en sorte que les gouvernements et les organisations et organes compétents prennent conscience des pertes et du gaspillage considérables dont souffre le sous-secteur des peaux et cuirs et de la faible rentabilité de l'industrie régionale du cuir, de la chaussure et des articles en cuir. Il fallait en outre conseiller aux gouvernements de rechercher une aide auprès des organisations internationales compétentes et d'accorder à ce sous-secteur un degré élevé de priorité afin que cette assistance sectorielle puisse être incluse dans le chiffre indicatif de planification (CIP), la recherche d'une aide auprès d'autres organismes appropriés n'étant pas exclue.

A. Développement de l'industrie des cuirs et peaux

Les participants à la Réunion ont reconnu à l'unanimité que le programme pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux devait bénéficier de la priorité absolue si l'on veut améliorer la qualité des matières premières pour éviter les pertes considérables actuellement enregistrées et supprimer les entraves au développement de ce secteur.

- i) L'ONUDI, en coopération avec la FAO, devrait de toute urgence mettre au point une proposition de projet de programme régional pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux à l'intention de certains pays africains, s'inspirant de celui qui a été présenté à la Réunion mais adapté de façon à tirer pleinement parti de l'infrastructure régionale existante. Un conseiller technique principal devrait être en poste dans un des pays de la région;
- ii) Pour faciliter la mise en oeuvre d'un programme à long terme et suffisamment poussé, la FAO, de concert avec l'ONUDI, devrait étudier la possibilité de créer un système de contributions géré internationalement afin de constituer un fonds qui servirait à financer les projets de développement de l'industrie des cuirs et peaux. Le rapport de faisabilité correspondant exposerait les objectifs du programme et diverses modalités possibles d'exécution ainsi que les moyens à mettre en place, et pourrait s'inspirer de projets similaires en cours d'exécution, ou en préparation, pour d'autres produits de base, comme la laine et le coton;
- iii) Les participants à la Réunion sont convenus de porter les propositions générales des alinéas i) et ii) ci-dessus à l'attention de la première session du sous-groupe intergouvernemental de la FAO sur les cuirs et peaux qui devait se tenir à Rome la semaine suivant la Réunion d'Alexandrie. Les deux propositions, si elles étaient acceptables, pourraient en effet influencer utilement sur le futur programme de travail du sous-groupe dans le domaine du développement de l'industrie des cuirs et peaux, qui doit être arrêté à cette première session.

B. Formation

Reconnaissant la nécessité de former la main-d'oeuvre à tous les niveaux, la Réunion a recommandé que l'ONUDI recherche les fonds nécessaires pour :

- i) Mettre en oeuvre le projet de formation proposé intitulé "Amélioration des normes techniques et de l'efficacité opérationnelle dans le secteur du tannage en Afrique" tel qu'il est présenté à l'Annexe I du Document IPCT.5 du 20 octobre 1986. Pour obtenir rapidement des résultats rentables, ce projet pourrait être accompagné d'une distribution d'affiches et autres documents pertinents;
- ii) Organiser, à l'intention de diverses sous-régions d'Afrique et avec la collaboration de sociétés de produits chimiques et autres de réputation établie, une série de séminaires techniques et commerciaux sur le cuir et les articles en cuir qui auraient lieu dans des centres et instituts de formation existants;

- iii) Promouvoir les échanges et les contacts entre les divers centres de production du cuir et d'articles en cuir de la région, en organisant une ou plusieurs Réunions sur le thème de la coopération régionale;
- iv) Former des chefs d'entreprises d'un type nouveau et recycler les chefs d'entreprises actuels pour les familiariser avec les nouvelles méthodes commerciales et avec les nouveaux modes de gestion des entreprises artisanales et des petites industries en tirant parti de l'expérience acquise à l'occasion de projets menés à bien dans d'autres pays et régions en développement.

La Réunion a recommandé que les installations mises à la disposition du secteur africain du cuir et des articles en cuir par le secteur privé soient utilisées par le biais des programmes de formation de l'ONUDI. Elle a également recommandé qu'un nombre croissant de candidats du secteur industriel privé bénéficient de la formation et des voyages d'étude organisés par l'ONUDI dans le cadre de ses divers programmes de formation.

C. Mesures visant à accroître l'utilisation des capacités existantes dans les secteurs du tannage et de la chaussure

La Réunion a souscrit pleinement aux diverses propositions faites dans le cadre du programme de modernisation des tanneries et des fabriques de chaussures, à savoir :

- i) Projets spéciaux prévoyant l'évaluation sur place, par des techniciens d'entretien, des besoins en pièces détachées et autres besoins bien précis, ainsi que l'achat et l'installation de ces pièces et la formation du personnel local;
- ii) Enquête sur les fabriques de chaussures égyptiennes afin de sélectionner une usine susceptible d'être modernisée avec l'aide d'un partenaire technique international de réputation établie spécialisé dans la production de chaussures de qualité pour l'exportation et de servir de modèle à d'autres fabricants de chaussures de la région, qui s'y rendraient lors de voyages d'étude guidés;
- iii) Sur demande d'assistance de la part des gouvernements, il faudrait mettre en oeuvre les propositions de projet décrites dans le document XA/RAF/85/610 qui portent sur des objectifs précis et limités;
- iv) Il conviendrait dans la mesure du possible de créer, au sein de chaque ministère compétent, un groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, afin d'assurer l'adoption de stratégies sectorielles appropriées. On pourrait tirer parti de l'expérience acquise par les pays et régions où de tels groupes fonctionnent déjà en organisant des voyages d'étude à la demande.

D. Fabrication d'éléments de chaussures

La Réunion a convenu que le rapport technique intitulé "Etude de préféabilité sur la fabrication industrielle d'éléments de chaussures et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure" devrait être soumis aux gouvernements intéressés pour évaluation technico-économique.

E. Coopération régionale et interrégionale

Les participants à la Réunion ont estimé qu'il fallait absolument prendre des mesures constructives pour promouvoir la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le secteur du cuir et dans les secteurs apparentés, et que l'ONUDI devrait répondre favorablement à toute demande d'assistance dans ce domaine.

- i) Il conviendrait d'encourager les pays qui disposent d'une capacité excédentaire de tannage à traiter les peaux brutes des pays des sous-régions dépourvues de toute industrie de tannage, notamment quand la quantité de matières premières ne justifie pas l'installation d'une tannerie industrielle. Les peaux et cuirs ainsi tannés, voire finis, seraient ensuite renvoyés dans leur pays d'origine pour y être finis et transformés en chaussures ou autres articles en cuir;
- ii) Il conviendrait d'aider les pays susceptibles de fabriquer certains types de produits chimiques et de produits auxiliaires employés en tannerie à évaluer exactement les besoins des pays voisins afin de déterminer si les économies d'échelle réalisables permettraient d'implanter une industrie rentable;
- iii) Il faudrait que l'ONUDI et d'autres organismes compétents poursuivent et intensifient leurs efforts pour moderniser et rentabiliser les installations des centres de production du cuir et d'articles en cuir afin de pourvoir aux besoins de tous les pays de la région;
- iv) Il faudrait que l'ONUDI encourage la multiplication des échanges entre les centres de production du cuir et d'articles en cuir d'Afrique d'une part et des pays d'Amérique du Sud et d'Asie d'autre part, afin de tirer parti de l'expérience de ces deux dernières régions où le secteur du cuir est très développé.

F. Mesures visant à promouvoir le commerce international et régional du cuir et des articles en cuir

La Réunion a reconnu la nécessité d'établir des relations commerciales harmonieuses sur les plans régional et interrégional dans le domaine des peaux, cuirs et articles en cuir et a recommandé de prendre les mesures suivantes :

- i) Afin de prévenir les différends et de réduire au minimum les causes de litige, il conviendrait, pour tout échange de peaux et cuirs bruts et de cuirs finis ou semi-finis de conclure des contrats internationaux approuvés (ICHSLTA/ICT) du type N° 2 ou 3 actuellement en vigueur et disponibles auprès du Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux*;
- ii) Il faudrait demander à la CNUCED de s'efforcer à nouveau d'obtenir que les cuirs et peaux bruts soient inclus dans le Programme intégré pour les produits de base, afin que ces produits puissent

* Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux, Harrenhausallee 95, D-2000 Hambourg 65, République fédérale d'Allemagne.

bénéficiaire des modalités de financement accordées pour le développement au titre du Fonds commun pour les produits de base, au cas où ce fonds serait créé.

G. Aspects financiers du développement du secteur du cuir et des articles en cuir

Consciente des variations de la valeur ajoutée selon le stade ou les conditions de production, la Réunion a recommandé que l'ONUDI fasse une étude supplémentaire sur la question et en présente les résultats au Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI, pour discussion et évaluation.

H. Suivi

Reconnaissant la contribution précieuse que le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI apporte à l'orientation des travaux d'assistance technique de l'ONUDI dans le secteur du cuir et des articles en cuir et au renforcement des relations entre le secteur du cuir des pays développés et celui des pays en développement, la Réunion a vivement recommandé que le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI continue à se réunir chaque année, à intervalles réguliers, et que la prochaine Réunion ait lieu le plus tôt possible.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la Réunion

S.E. le Gouverneur d'Alexandrie, M. Ismail el-Gawsaky a ouvert la Réunion. M. Yehia Al Makkadem, Président de la Société de tannage El Nasr à Alexandrie a souhaité la bienvenue aux participants. M. Andras Miklovicz, Chef du Groupe des agro-industries de la Division du Système de consultations a prononcé l'allocution de bienvenue au nom de l'ONUDI.

B. Election du Bureau

Les participants ont élu le bureau suivant :

Président : M. Yehia Al Makkadem (Egypte)
Rapporteur : M. Ralph Adewoye (Nigéria)
Vice-Président : M. Girma Wolde-Aregaie (Ethiopie)

C. Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

- i) Présentation de l'historique, du but et du mode de travail de la Réunion;
- ii) Evaluation de la situation actuelle dans le secteur du cuir et des articles en cuir dans les pays africains;

- Programme pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux;
 - Secteur du tannage;
 - Industrie de la chaussure (éléments et accessoires);
 - Produits chimiques employés pour le tannage;
- iii) Examen du programme de développement intégré pour l'industrie du cuir et des articles en cuir dans certains pays africains :
- Mesures visant à accroître le taux d'utilisation de capacité des secteurs du tannage et de la chaussure;
 - Fabrication d'éléments de chaussures;
 - Promotion de la formation dans le secteur du cuir et des articles en cuir;
 - Mesures visant à promouvoir le commerce international et régional du cuir et des articles en cuir;
 - Coopération régionale et interrégionale dans le secteur, sur l'exemple de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe;
 - Aspects financiers du développement du secteur du cuir et des articles en cuir;
 - Elaboration et adoption éventuelle d'un plan d'action qui comprendrait des projets de coopération technique visant à développer ou à moderniser le secteur du cuir et des articles en cuir dans certains pays africains;
- iv) Conclusions et recommandations.

D. Documentation

La liste des documents établis pour la Réunion figure à l'Annexe II.

IV. EVALUATION DE LA SITUATION GLOBALE DE CE SECTEUR EN AFRIQUE

Un consultant de l'ONUDI a présenté les grands points du rapport de base (IPCT.5) et signalé que le développement de ce secteur n'était pas homogène dans l'ensemble du continent africain; certains pays pratiquant le tannage depuis longtemps, d'autres ne l'ayant jamais pratiqué.

A. Secteur des matières premières

On a noté des pertes considérables dues essentiellement à :

- i) De mauvaises techniques de prélèvement et de conservation;
- ii) La non-application des règlements pertinents;

- iii) La tendance des négociants et des organisations commerciales autorisées à éviter de tenir compte de la qualité des produits qu'ils achètent, ce qui n'incite guère les producteurs primaires à améliorer leurs produits.

Le consultant de l'ONUUDI a souligné qu'il importait d'appeler l'attention des gouvernements sur les pertes dues à ce qu'on n'est pas parvenu à résoudre ces problèmes.

8. Secteur du tannage

On constate un niveau très faible d'utilisation de la capacité des tanneries qui s'explique notamment par :

- i) La pénurie de matières premières imputable au faible taux de récupération; aux exportations déclarées et non déclarées; etc.;
- ii) Le manque de pièces détachées, de produits chimiques, etc., imputable à une pénurie de devises;
- iii) Le monopole dont jouissent certaines organisations pour l'achat des cuirs et peaux et la fabrication du cuir;
- iv) Le manque d'expérience en matière de gestion, notamment au niveau des cadres moyens.

Pour toutes ces raisons, la production du cuir a tendance à être plus coûteuse en Afrique que dans les pays industrialisés, dotés d'usines analogues.

C. Produits chimiques pour le traitement du cuir

Le consultant de l'ONUUDI a rappelé les conclusions de la huitième Réunion du Groupe du cuir, qui a eu lieu en novembre 1985, à savoir que l'Afrique n'était pas prête à se lancer dans la production des produits chimiques pour le traitement du cuir.

RAPPORTS-SITUATION PRESENTES PAR LES PARTICIPANTS AFRICAINS

Les rapports des pays représentés peuvent se résumer comme suit :

- a) Les mauvaises techniques d'élevage sont dues essentiellement à l'absence de connaissances techniques, au surpâturage, etc.;
- b) Les défauts du fait de l'homme, les maladies de la peau, les mauvaises techniques de traitement et de stockage ainsi que de mauvaises stratégies de commercialisation constituent une difficulté capitale;
- c) La consommation humaine de peaux et cuirs semble se répandre dans de nombreux pays, notamment en Afrique occidentale;
- d) Des programmes de développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir s'appuyant sur des règlements coercitifs judicieux pourraient entraîner une amélioration importante;

- e) Les fréquentes périodes de sécheresse ont des effets dévastateurs sur l'industrie du cuir dans la région subsaharienne;
- f) La médiocrité des moyens de transport existant dans chaque pays ou reliant les pays de diverses sous-régions s'oppose à une croissance rapide de cette industrie, et notamment à ses efforts de coopération interrégionale;
- g) Il faudrait commencer à traiter les peaux de gibier et autres peaux exotiques pour suppléer à l'insuffisance des approvisionnements en matière première, en conformité avec la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction;
- h) L'absence de motivation des chefs d'entreprise de ce secteur en ralentit la croissance;
- i) Les techniciens qualifiés sont rares là où l'on en a le plus besoin;
- j) Les capacités installées sont souvent trop importantes, ce qui entraîne une dépendance excessive des pays voisins ou une sous-utilisation des installations;
- k) Les méthodes employées dans cette industrie entraînent une pollution de plus en plus sensible de l'environnement.

Les participants ont été très satisfaits de l'inventaire très complet des problèmes exposés dans le rapport de base.

V. EXAMEN DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Un représentant de l'ONUDI a exposé la situation et informé les participants des mesures envisagées pour donner suite aux études faites au titre du projet intitulé "Programme de développement intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique". Les mesures proposées comprenaient un programme de développement régional de l'industrie des cuirs et peaux dans cinq pays d'Afrique; la promotion de la formation; le démarrage de projets d'entretien; une enquête sur l'industrie de la chaussure en Egypte visant à sélectionner les usines susceptibles, une fois modernisées, de produire des chaussures pour l'exportation, avec l'appui technique d'un fabricant de chaussures européen de réputation établie. Plusieurs autres propositions avaient été soumises dans les documents fournis par les pays africains où une enquête avait eu lieu; mais l'ONUDI n'avait encore reçu aucune demande d'exécution.

Les participants à la Réunion ont été informés qu'en 1986 l'ONUDI avait fourni au secteur de l'industrie du cuir et des articles en cuir une assistance technique d'un montant d'environ 1,8 million de dollars des Etats-Unis, dont 250 000 seulement avaient été affectés à l'Afrique. Ce faible montant ne traduit pas le désintérêt de l'ONUDI pour le secteur du cuir africain, mais le peu d'importance et la faible priorité que les pays africains accordent à ce secteur. Il s'ensuit qu'il n'a pas été possible de faire appel aux ressources de l'ONU pour financer ces projets.

Après la projection d'un film de la FAO sur les programmes de développement de l'industrie des cuirs et peaux, suivie d'un débat très poussé, les participants ont reconnu que l'obstacle le plus important qui empêche aux secteurs de l'industrie du cuir et des articles en cuir de progresser plus avant en Afrique était la très médiocre qualité des peaux et cuirs bruts que l'on trouve localement. Les pertes économiques dues aux cuirs et peaux bruts défectueux ou non récupérés ont été estimées à plus de 800 millions de dollars des Etats-Unis par an, soit près de 10 fois la valeur des peaux et cuirs exportés chaque année par l'Afrique qui est de quelque 90 millions de dollars des Etats-Unis. Compte tenu de l'importance de ces pertes financières que le continent africain peut difficilement se permettre, il est apparu indispensable de relancer immédiatement un vaste programme de mesures d'amélioration et de développement du secteur des cuirs et peaux, ce programme devant couvrir le court terme et le long terme.

La Réunion a également reconnu qu'il serait souhaitable que chaque pays crée un comité consultatif sur le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir. Ces comités se composeraient de représentants des ministères compétents, des instituts du cuir et des articles en cuir, ainsi que de l'industrie publique et privée. Des représentants de l'ONUUDI et de la FAO seraient invités à assister aux Réunions de ces comités en qualité d'observateurs.

Un consultant de l'ONUUDI a présenté une étude sur la viabilité d'un projet de création d'une fabrique d'éléments de chaussure dans un pays africain doté d'une importante industrie de la chaussure et les participants ont été d'avis qu'il convenait de réexaminer certains aspects de cette étude afin de s'assurer que l'usine en question pourrait bien servir de modèle.

Le Secrétariat de l'ONUUDI a exposé en détail les besoins de formation du continent africain dans le secteur du cuir, en soulignant la pénurie de cadres moyens. Il a semblé que le plus urgent était d'organiser, en Afrique même, des stages de courte durée pour lesquels on aurait recours aux méthodes audiovisuelles modernes (vidéofilms, affiches, etc.). L'ONUUDI a préconisé l'utilisation des laboratoires bien équipés et des tanneries pilotes que possèdent un certain nombre de centres de formation et de développement du continent. Elle a également estimé qu'il était important de prévoir un programme de formation des chefs d'entreprise.

Des représentants de plusieurs organisations de différents pays (Brésil, Inde, Italie et une société multinationale) ont proposé leur assistance dans ce domaine.

En ce qui concerne les mesures visant à promouvoir le commerce international et régional, on a estimé que les contrats N° 2 et 3 rédigés par le Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux, en collaboration avec le Conseil international des tanneurs, étaient tout indiqués. Le représentant du Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI) a informé les participants à la Réunion que son Organisation fournissait régulièrement au secteur des renseignements sur le marché du cuir et a expliqué comment on pouvait obtenir ses services. Il a souligné à ce propos l'importance de faire classer les cuirs et peaux bruts parmi les produits de base de la CNUCED.

Le représentant de la FAO a informé les participants à la Réunion des travaux de la première session du sous-groupe de la FAO sur les cuirs et peaux, tenue à Rome du 21 au 23 janvier 1987, et de la documentation correspondante.

Les participants à la Réunion ont reconnu les problèmes que pose la coopération interrégionale dans ce secteur et ont avancé quelques idées nouvelles qui pourraient contribuer à résoudre ces problèmes.

Le Secrétariat de l'ONUUDI a exposé les aspects financiers du développement du secteur du cuir et des articles en cuir. Les participants à la Réunion ont noté avec intérêt les données présentées sur la valeur ajoutée produite aux différents niveaux de traitement, mais ont demandé des éclaircissements sur les variations que pourrait entraîner le déplacement de la production d'une région ou d'un pays à l'autre. Compte tenu des différents points de vue exprimés sur le sujet, il est apparu nécessaire d'examiner la question plus en détail.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Brésil

Enio Erni Klein, Directeur, Centro tecnológica do Couro, Calçados e Afins, Rua Araxá 750, Caixa Postal 450, 93 300 Novo Hamburgo-RS

Burkina Faso

P. Barnabé Sam, Société burkinabé de manufacture de cuirs, B.P. 7033, Ouagadougou

Burundi

Jean-Berchmans Kandeke, Directeur général, Société nationale des peaux, B.P. 2970, Bujumbura

Cameroun

Dr Nicolas Eyidi, Directeur, Société camerounaise de tannage industriel (TANICAM), B.P. 2201, Douala

Egypte

Maher Abou El Khair, Expert, 8 El-Tolombat Street, Garden City, Le Caire

Yehia Mohamed El Saïid Al Makkadem, Chairman, El Nasr Tanning Company, 6 Gamal Abdel Nasr Avenue, Alexandrie

Abdel Halim Deif Allah, Manager of Training Organization, El Nasr Tanning Company, 6 Gamal Abdel Nasr Avenue, Alexandrie

Mohamed Ibrahim El Khawanky, Administrative Sector Manager, Member of the Board, El Nasr Tanning Company, 6 Gamal Abdel Nasr Avenue, Alexandrie

Ibrahim Lotfy El Sayed, Production Sector Manager, El Nasr Tanning Company, 6 El Horeya Avenue, Alexandrie

Lamei Ghobrial, Leather Head, BASF Cairo, BASF AG. Egypt Branch, 11 Aboul Feda Street, Zamalek, Le Caire

Helmi Ragab, Vice-President, Chamber of Leather, 1 Central Street, Alexandrie

Dr. Mohamed Salah Eldin Saleh, Head of Chemical Engineering Department, Alexandria University, Faculty of Engineering, Alexandrie

Fakhry Samaan, Leather Technician, Deputy Manager, Bayer, 58 Abdel Aziz Fahmi Street, Stanley, Alexandrie

Mahmoud Ahmed Shabbara, Commercial Manager, El Nasr Tanning Company, 136 Abdel Salam Aref Street, Alexandrie

Ali ZAKI, Chairman, Chamber of Commerce, 5 Manfaloti Street, Alexandrie

Espagne

Andrès Colomer, Président, Colomer Group, Colomer Munmany S.A., Aptdo. Correos 15, San Francisco 1, Vic, Barcelone

Ethiopie

Girma Wolde-Aregaie, Deputy General Manager, National Leather and Shoe Corporation, P.O. Box 2516, Addis-Abeba

Finlande

Pertti Hellemaa, Président, International Council of Tanners; Président, Finnish Tanners Federation, Friitala Group, 28400 Ulvila

Gambie

Ebrima A. K. Sanneh, Technical Manager, Gamtan Co. Ltd., P.O. Box 2522, Serekunda

Guinée

Almany Diallo, Directeur général, Usines modernes de Conakry, Camp Alpha Yaya, B.P. 1001, Conakry

Kenya

Marius Kennel, Regional Coordinator, BATA Shoe Organization, P.O. Box 41519, Nairobi

Lesotho

Moteka Pabala Mohale, Assistant Director of Operations, Lesotho National Development Corporation, Private Bag A96, Maseru 100

Madagascar

Jeanine Hortense Ranaivoarison, Chef du Service des investissements, du financement et de la promotion, Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, B.P. 527, Antananarivo

Malawi

Yassin Patrick Brown Msosa, Entrepreneur, Liwonde Tannery Project, P.O. Box 138, Liwonde

Mali

Ibrahima Diané, Ingénieur d'élevage, Chef de division industries animales, Office malien du bétail et de la viande (OMBEVI), B.P. 1382, Damako

Niger

Maimouna Mamadou, Chef de division, Ministère du commerce, de l'industrie et des transports, Direction de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 480, Niamey

Nigéria

Mattias Menyelum Adaba, Assistant Controller, Nigerian Industrial Development Bank Ltd., 63/71 Broad Street, Lagos

Ralph (Olaniyi) Adewoye, Director of Factories, Federal Ministry of Employment and Production, Factory Inspectorate Department, 147 Broad Street, P.M.B. 12576, Lagos

Norvège

Brita Constance Borge, Consultant, Department for Utviklingshjelp (DUH), Victoria Terrasse, Oslo

Ouganda

John Michael Doii, General Manager, Uganda Leather and Tanning Industries Ltd., Fisherman's Point, P.O. Box 388, Jinja

Sénégal

Abou Ly, Chef, Département cuirs et peaux, Société d'exploitation des ressources animales du Sénégal (SERAS), B.P. 14, Dakar

Sierra Leone

Henrietta Evelyn Greene, Deputy Development Secretary, Sierra Leone Government, c/o Ministry of National Development and Economic Planning, Freetown

Soudan

Mubarak Ibrahim, Managing Director, Leather Trading and Manufacturing Co. Ltd., P.O. Box 1639, Khartoum

Suisse

Hubert M. Wachsmann, Managing Director (Chemist), CIBA-GEIGY AG., CH-4002 Bâle

Tunisie

Salah Fessi, Directeur des industries du cuir et diverses, Ministère de l'industrie et du commerce, La Kasbah, Tunis

Zimbabwe

Roy Langley O'Shaughnessy, Directeur, Leather Institute of Zimbabwe, Box 2324, Bulawayo

CONSULTANTS DE L'ONU/DI

Gerhard Felsner, Conseiller technique principal, ONU/DI, A-1400 Vienne, Autriche

Giuseppe Luciano Landi, Economist, Secretary General International Polytechnic for Industrial Development (PISIE), Via R. Sanzio 73, 60035 Iesi (Ancona), Italie

Ferdinand Mencik, Président, BATA Europe, 38, av. de l'Opéra, 75083 Paris Cedex 02, France

Guy G. Reaks, International Council of Tanners, International Hides Skins and Allied Trades Improvement Society, 192 High Street, Lewes, East Sussex, Royaume-Uni

Ferenc Schmel, Researcher, Research Institute for Leather and Footwear Industries, H-1047 Paksi József u.43, Budapest, Hongrie

Sanjoy Sen, Président, Indian Leather Technologists Association, 24/1 Ballygonge Cire Road, Calcutta 700019, Inde

David Winters, 1, Marine Terrace Mews, Kemptown, Brighton BN2 1AR, Royaume-Uni

Niklaus Thomas Zehnder, Managing Director, EMAG AG., Hides and Skins Merchant, Mittelgaustrasse 2, CH-4612 Wangen bei Olten, Suisse

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCT)

Ronald Sauer, Représentant officiel de l'ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Samiha Bindari, Fonctionnaire chargé des bourses et du Programme des Volontaires des Nations Unies, 29 Dr. Taha Hussein Street, Zamalek, Le Caire

Tharwat Sabry, Administrateur de programme (hors classe), 29 Dr. Taha Hussein Street, Zamalek, Le Caire

Institutions spécialisées et autres Organisations
du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Werner Lamade, Spécialiste principal des produits, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

Organisations intergouvernementales

Secrétariat du Commonwealth

Dr. Olugbenro Adeyemi Ajayi, Sous-Directeur, Industrial Development Unit,
Marlborough House, Pall Mall, Londres SW1Y 5HX (Royaume-Uni)

Organisations non gouvernementales

Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux

Rolf Teichert, Directeur, International Council of Hides Skins and
Leather Traders Associations, Herrenhausallee 95, D-2000 Hambourg 65
(République fédérale d'Allemagne)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Programme de développement intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique | IPCT.5 |
| 2. Quelques aspects financiers du développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique | IPCT.6 |
| 3. Advisory service on the manufacture of footwear components and auxiliaries | DP/ID/SER.A/778 |
| 4. Activités d'assistance technique de l'ONUDI dans le domaine du cuir et des articles en cuir à compter de décembre 1986 | - |
| 5. Practical guidelines for increasing the use of local inputs in the manufacture of leather goods and footwear in developing countries | 10.4 |

* * * * *